



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUILLET 2026

DELIBERATION N° 2026/49

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Date de la convocation :

Lundi 13 juillet 2026

Nombre de membres

composant l'Assemblée : **27**

Nombre de conseillers

en exercice : **27**

Nombre de membres

présents : **18**

Nombre de votants : **24**

Quorum : **14**

Le **lundi 20 juillet 2026 à 17 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POZZO DI BORGO, M. BONARDI, Mme POGGI, *adjoints au Maire*, Mme MARI, M. GONZALEZ, M. MORETTI, M. DEFENDINI, Mme GABRIEL-REGIS, Mme PERI, Mme MEZZACQUI, Mme MARCAGGI, Mme PIETRI, M. CASALONGA, Mme ROYER-FANTONI, M. COUSIN, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES : M. MERY (donne procuration à M. BONARDI), *adjoint au Maire*, Mme FONTAINE (donne procuration à M. GONZALEZ), Mme CASASOPRANA (donne procuration à Mme POZZO DI BORGO), M. ALESANDRI (donne procuration à M. FERRANDI), M. ROGLIANO (donne procuration à M. DEFENDINI), M. BENARD (donne procuration à M. PELLEGRIN), *conseillers municipaux*.

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, *conseillers municipaux*.

Secrétaire de séance :

M. Lisa MEZZACQUI

EXPOSE

Par délibération n° 2026-31 du 28 Avril 2026, le Conseil Municipal a procédé au vote du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2026.

Il lui est ici demandé d'approuver la Décision Modificative N°2 de ce même budget étant précisé que cette décision n'en remet pas en cause l'équilibre.

1. Afin de corriger le numéro d'opération sur des mandats relatifs au marché des vestiaires du stade sur le BP 2026, il convient :

En section d'Investissement :

- En dépenses : de réduire au chapitre 23 « Immobilisations en cours », le compte 2313 « Constructions », opération 202412 « travaux d'aménagement des vestiaires », pour la somme de **31 774.73 €** ;
- En dépenses : d'inscrire de la même somme, du même chapitre et du même compte, l'opération 20205 « Stade Barthélémy Silvani : mise en accessibilité des équipements ».



2. Afin de corriger une fonction sur une imputation, il convient :

En section de Fonctionnement :

- En dépenses : de réduire au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes », le compte 65568 « Autres contributions », fonction 21, pour la somme de **7 466.40 €** ;
- En dépenses : d'inscrire la même somme, aux mêmes chapitre et compte, la fonction 338.

3. Afin d'inscrire des régularisations relatives au versement au F.N.C. du supplément familial, il convient :

En section de Fonctionnement :

- En dépenses : d'inscrire au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 6456 « Versement au F.N.C. du supplément familial », la somme de **22 612.00 €** ;
- En dépenses : de réduire au chapitre 011 « Charges à caractère général », le compte 611 « Contrats de prestations de services », fonction 510 PLU, pour la même somme.

4. Afin d'inscrire les subventions accordées par l'Etat sur les opérations de la Mairie et de la Place du village, il convient :

En section d'Investissement :

- En dépenses : d'inscrire la somme de **672 359.64 €**, sur diverses opérations d'investissements comme indiquées dans le tableau ci-après ;
- En recettes : d'inscrire au chapitre 013 « Subventions d'investissement », compte 1321 « Etat et établissements nationaux », la somme de **672 359.64 €**, composée de 471 290.00 € pour le financement de l'opération 202414 « Extension et réhabilitation de la mairie du village » et de 201 069.64 € pour le financement de l'opération 202414.1 « Réhabilitation de la place du village ».



Chap / compte / Fonct ou Opé	Nature	Dépenses	Recettes
23 / 2313 / 202412	Investissement – Immobilisations en cours	- 31 774.73	
23 / 2313 / 20205	Investissement – Immobilisations en cours	31 774.73	
65 / 65568 / 21	Fonctionnement – Autres contributions de gestion courante	- 7466.40	
65 / 65568 / 338	Fonctionnement – Autres contributions de gestion courante	7 466.40	
012 / 6456	Fonctionnement - Versement au F.N.C. du supplément familial	22 612.00	
011 / 611	Fonctionnement – Contrats de PS PLU	-22 612.00	
21 / 2121 / 202613	Investissement – Opération « Espaces verts des deux écoles »	1 520.00	
21 / 21534 / 202504	Investissement – Opération « Fournitures de lampadaires solaires »	19 094.00	
21 / 215741 / 202619	Investissement – Opération « Remplacement lave-vaisselle Trova »	5 334.43	
21 / 217838 / 202316	Investissement – Opération « Matériel informatique et téléphonique »	1 197.60	
23 / 2313 / 20203	Investissement – Opération « Stade BS, mise à niveau éclairage LED »	1 151.05	
23 / 2313 / 202206	Investissement – Opération « Création parking haut Pietrosella »	15 306.34	
23 / 2313 / 202207	Investissement – Opération « Elargissement voirie San Benedetto »	43 083.64	
23 / 2313 / 202301	Investissement – Opération « Vidéoprotection de la commune »	40.00	
23 / 2313 / 202304	Investissement – Opération « Chemin San Andrea »	79.73	
23 / 2313 / 202308	Investissement – Opération « Travaux Télécom Cardiglioni et Olmarelli »	2 363.73	
23 / 2313 / 202403	Investissement – Opération « Réouverture sentier communal Trova »	3 618.14	
23 / 2313 / 202404	Investissement – Opération « Réhabilitation route communale Pruno »	3 788.69	
23 / 2313 / 202502	Investissement – Opération « Sécurisation de la cour de l'école du Pruno – Tranche 2025 »	52 575.21	
23 / 2313 / 112	Investissement – Opération « Voiries et maçonneries diverses »	523 207.08	
13 / 1321 / 202414	Investissement – Opération « Extension et réhabilitation de la mairie du village »		471 290.00
13 / 1321 / 202414.1	Investissement – Opération « Réhabilitation de la place du village »		201 069.64
			0.00 €



DECISION

le Conseil Municipal,
sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric Pellegrin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2026, adopté par délibération n°2026/31 en date du 28 avril 2026 ;

ADOpte la Décision Modificative n°2 au Budget Primitif de l'exercice 2026, telle que figurant dans le tableau ci-dessus ;

PRECISE que cette décision ne remet pas en cause l'équilibre du budget.

VOTE

Par 20 voix Pour, 4 abstentions.

Abstentions : Véronique Pietri, Christophe Casalonga, Pascale Royer-Fantoni, Jean-Noël Cousin.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Etienne FERRANDI